



Sortir de l'indivision après 23 ans de divorce

Par **véronique tanneau**, le **19/09/2012 à 19:33**

Bonjour, rnje suis divorcé depuis 1989, mon ex épouse réside toujours dans notre domicile , elle avait la jouissance des lieux pendant 1 an après le divorce, elle n'est jamais partie. Moi j'ai refait ma vie à 900 kms j'ai reconstruit une maison et eu deux autre enfants. Depuis 2 ans j'ai entamé la procédure pour la mise en vente, avec le notaire celà n'a rien donné, j'ai pris un avocat mais celà traîne, pas de nouvelle , mon ex ne m'a jamais donné d'indemnité d'occupation, chose que je réclame aujourd'hui même si on ne peut remonter que 5 ans en arrière. Quelqu'un peut il me donner de conseil ou y a t il des personnes qui ont vécu cette situation ? Merci de vos témoignage.

Par **cocotte1003**, le **19/09/2012 à 19:46**

Bonjour vous avez la solution de l'assigner en justice pour sortir de cette indivision, le juge ordonnera la vente du bien, certainement aux encheres. Attention une vente aux encheres peut se faire en dessous du prix réel de la maison(c'est le plus souvent le cas), vous pourrez aussi récupérer le montant de l'indemnité d'occupation sur la part de votre ex, cordialement

Par **trichat**, le **19/09/2012 à 19:48**

Bonjour, rn rnQuelle solution vous a proposé votre avocat? rn rnLorsqu'il n'y a pas d'accord amiable entre co-indivisaires, en application de l'article 815 du code civil, il faut introduire une instance devant le TGI, afin qu'il prononce le partage de l'indivision et ordonne la licitation du bien. rn rnCette procédure judiciaire va durer entre 18 et 24 mois en

moyenne.rnrnCordialement.